

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81401138.3

51 Int. Cl.³: **A 45 D 40/00**

22 Date de dépôt: 17.07.81

30 Priorité: 22.07.80 FR 8016087

43 Date de publication de la demande:
27.01.82 Bulletin 82/4

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **LANCASTER, Société Anonyme**
7 Avenue d'Ostende
Monte Carlo(MC)

72 Inventeur: **Wright, Alexander Richard James**
65, boulevard du Jardin Exotique
Monte Carlo(MC)

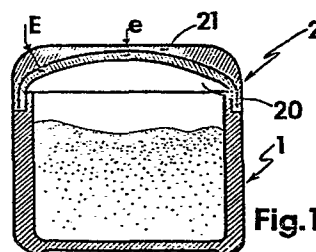
74 Mandataire: **Rataboul, Michel**
Cabinet Michel Rataboul 69, rue de Richelieu
F-75002 Paris(FR)

54 **Contenant du type à couvercle, dont une partie au moins est translucide et d'épaisseur non uniforme.**

57 L'invention concerne un contenant tel qu'un pot pour un produit de beauté qui comprend un corps (1) et un couvercle (2).

Une partie au moins de ce contenant (ici le couvercle 2) est constituée au moins partiellement en une matière translucide éventuellement colorée et présente une épaisseur non uniforme.

Selon l'exemple représenté, le couvercle (2) comprend une pièce intérieure opaque (20) solidaire d'une pièce extérieure translucide (21) dont l'épaisseur varie depuis un minimum *e* au centre jusqu'à un maximum *E* à la périphérie. Ainsi, la pièce intérieure (20) est visible à travers la pièce extérieure (21) qui procure des effets d'optique tels que certaines déformations de l'apparence de la pièce (20).



Contenant du type à couvercle, dont une partie au moins est
translucide et d'épaisseur non uniforme

La présente invention concerne un contenant dont la caractéristique essentielle est d'être grandement mis en valeur,
5 ce qui le rend particulièrement bien adapté à son application aux cosmétiques, produits de beauté et analogues.

On sait, en effet, que la présentation de ces produits a une importance primordiale et qu'à la haute qualité du produit lui-même doit correspondre un conditionnement irréprochable et au moins de qualité équivalente.
10

La présente invention permet de respecter ces impératifs grâce à des moyens simples.

On a déjà pensé à utiliser le couvercle d'un contenant comme moyen optique permettant d'observer le contenu. C'est le
15 cas des brevet ci-après.

- Le brevet français 1.462.579 décrit une boîte à parois transparentes dont le couvercle comporte une lentille optique qui est destinée à grossir les détails des objets placés dans la boîte.

20 La présente invention prévoit, au contraire, d'interposer un masque pour dissimuler le contenu dont le volume et l'aspect changent au fur et à mesure que l'on en prélève des fragments.

- Le brevet U.S. 2.421.646 décrit un contenant du genre poudrier qui prévoit un miroir³⁰ au centre du couvercle 13
25 et un décor en tissu 32 autour du miroir et sous une partie transparente du miroir.

Contrairement à l'invention, le couvercle ne présente par une épaisseur variable pour créer des effets d'optique

en vue d'observer, en l'occurrence, une feuille non pas arbitrairement décorative mais imitant le contenu par sa couleur, sa matité, etc...

- Le brevet U.S. 3.430.829 concerne une boîte dont le couvercle fait loupe pour donner une image agrandie des divers objets mis dans la boîte.

Le couvercle est fait en une seule pièce et ne comprend pas une pièce opaque comme avec la présente invention.

- Les brevets U.S. 531.924 et 3.374.911 concernent tous deux un pot muni d'une étiquette emprisonnée entre deux parois. La paroi extérieure n'a aucune caractéristique optique puisque, contrairement à l'invention, elle a une épaisseur uniforme. L'étiquette est décorative et ne se combine pas à la paroi extérieure pour créer un effet d'optique.

L'invention sera bien comprise par la description détaillée ci-après faite en référence au dessin annexé. Bien entendu, la description et le dessin en sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

La figure 1 est une vue en coupe d'un contenant conforme à l'invention consistant en un pot à couvercle coiffant formé d'une pièce translucide et d'une pièce opaque.

La figure 2 est une vue schématique montrant les deux pièces séparées du couvercle et une feuille devant être emprisonnée entre elles.

Les figures 3 et 4 sont deux vues en coupe d'un couvercle selon l'invention, réalisé selon deux variantes différentes de la pièce translucide.

La figure 5 est une vue en coupe et en perspective d'un couvercle selon l'invention réalisé selon une autre variante de la pièce translucide.

La figure 6 est une vue extérieure en perspective du pot à couvercle coiffant des figures 1 et 2.

La figure 7 est une vue en coupe d'un mode de réalisation particulier de l'invention.

En se reportant au dessin, on voit qu'un contenant conforme à l'invention est du type comprenant un corps 1 et un couvercle 2 et est caractérisé en ce qu'une partie au moins du contenant est formée de deux pièces 10-11 et 20-21 dont

l'une intérieure 10-20 est opaque et l'autre, extérieure, 11-21 est translucide, éventuellement colorée, et d'épaisseur non uniforme $e-E$, ces deux pièces 10-20 et 11-21 étant de préférence solidaires.

5 L'exemple représenté est celui conforme à un mode de réalisation de l'invention selon lequel la partie 21 constituée au moins partiellement en une matière translucide éventuellement colorée et présentant une épaisseur non uniforme $e-E$ est prévue sur le couvercle 2 du contenant 1.

10 Les deux pièces 20 et 21 peuvent être simplement emboîtées à force, mais lorsque l'on préfère les rendre solidaires de manière plus effective, on peut utiliser tout moyen connu : colle, soudure par ultra-sons, etc...

On pourrait, également, obtenir l'association des deux
15 pièces 20 et 21 par moulage de la pièce 21 sur la pièce 20, dès lors que la face extérieure 21a de la pièce 21 n'est pas parallèle à la face extérieure 20a de la pièce 20, car il faut que la pièce 21 ait une épaisseur non uniforme.

En effet, selon l'invention, la partie translucide
20 (prévue ici sur le couvercle 2) a de véritables qualités optiques grâce auxquelles on obtient un effet de profondeur car les rayons lumineux que l'oeil observe apparaissent comme différents selon l'épaisseur de la partie translucide qu'ils ont traversée.

25 Cela est d'autant plus marqué que la matière translucide est judicieusement colorée.

La pièce 20 peut être blanche, colorée, brillante, réfléchissante, etc... selon l'effet recherché, notamment une imitation du produit : couleur, matité, etc... afin de per-
30 mettre son identification sans nécessiter l'ouverture du contenant ou la lecture d'une étiquette latérale.

Selon une variante de l'invention, les faces en regard 20a et 21b des deux pièces 20 et 21 sont parallèles et en contact l'une de l'autre.

35 C'est cette variante qui a été retenue pour les figures 1 et 2.

Selon un mode réalisation particulier de l'invention, une feuille 3 est emprisonnée entre les deux parties 20

et 21, cette feuille constituant, par exemple, une imitation du contenu. Elle peut comprendre des inscriptions, le tout étant visible à travers la partie extérieure translucide 21.

5 Si la feuille 3 recouvre toute la surface de la face 20a celle-ci peut être quelconque puisqu'elle est tout-à-fait masquée.

L'impression visuelle est ainsi entièrement donnée par la combinaison de l'apparence de la feuille 3 et de la
10 tranformation optique procurée par la partie extérieure 21.

La feuille 3 peut, aussi, recourir une partie seulement de la face 20a. Cette feuille peut, alors, être une étiquette.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, la face supérieure 20a de la pièce intérieure opaque 20 est
15 munie de marques, décors, mentions et analogues, visibles à travers la pièce extérieure translucide 21.

Avec ces dispositions, la feuille 3 ne doit pas être prévue. C'est la pièce 20 elle-même qui doit être observée.

Sur les figures 1 et 2, on voit que l'épaisseur e de
20 la pièce 21 est faible au centre et augmente régulièrement jusqu'à la périphérie où elle atteint son maximum E .

La face extérieure 21a est plate et se raccorde au bord périphérique par un congé relativement important. La face intérieure 21b est sensiblement en forme de voûte.

25 Cette géométrie procure un effet d'optique selon lequel la face 20a de la pièce 20 paraît située plus profondément qu'elle ne l'est en réalité, surtout autour de la zone centrale, ce qui accroît sa forme en dôme.

En se reportant à la figure 3, on voit un autre exemple
30 de réalisation de la pièce 21 selon lequel la géométrie est exactement l'inverse de celle qui est décrite ci-dessus en regard des figures 1 et 2.

L'épaisseur E est maximum au centre et décroît régulièrement jusqu'à la périphérie e . Cela est obtenu en don-
35 nant aux faces extérieures et intérieures deux profils respectivement en dôme et en voûte de courbures différentes.

L'effet d'optique obtenu est l'opposé du précédent, à savoir que la zone centrale de la face supérieure de la pièce intérieure (non représentée) paraît plus enfoncée que la zone périphérique. Loin d'accroître sa forme en dôme, cela lui donne l'apparence d'être aplatie, voire légèrement creusée en cuvette.

Sur la figure 4, on a représenté une géométrie analogue à celle des figures 1 et 2 mais accentuée car la face extérieure 21a est non plus tout-à-fait plane mais légèrement concave.

Sur la figure 5, la pièce 21 a une épaisseur e substantiellement uniforme et présente des anneaux concentriques d'épaisseur accrue E . L'effet d'optique obtenu donne l'impression que la pièce intérieure 20 (non représentée) a des ondulations concentriques.

Selon la variante indiquée plus haut, la face supérieure de la pièce intérieure 20 (non représentée) doit être parallèle et au contact de la face intérieure 21b de la pièce 21.

Les exemples cités ci-dessus montrent que l'on peut adopter des variantes très nombreuses pour obtenir des effets d'optique différents.

La proportion entre la hauteur h du couvercle et la hauteur totale H du contenant fermé influe sur l'impression visuelle mais on peut aussi appliquer l'invention à des couvercles non coiffants lorsque le produit contenu est compatible avec l'engagement d'une partie du couvercle dans le contenant.

En se reportant maintenant à la figure 7, on voit un autre mode de réalisation de l'invention.

Selon ce mode de réalisation, le corps 1, et non plus seulement le couvercle 2, sont formés chacun de deux pièces 10-11 et 20-21 afin que le contenant complet soit constitué d'un couvercle 20 et d'un corps 10 intérieurs opaques pour un produit à contenir ainsi que d'un couvercle 21 et d'un corps 11 extérieurs translucides solidaires chacun de son homologue intérieur 10-20.

On voit sur cette figure 7 que le couvercle 2 comprend, comme précédemment, deux pièces 20 et 21. Mais, en outre,

le corps 1 est lui-même formé d'une pièce intérieure 10 opaque et d'une pièce extérieure 11 translucide et éventuellement colorée.

Les pièces 20 et 21 du couvercle 2 d'une part et les
5 pièces 10 et 11 du corps 1 d'autre part sont solidaires. Le produit à contenir, tel qu'un cosmétique, une crème pour les soins de la peau, un fard, etc... est placé dans la pièce intérieure 10 du corps 1 et se trouve accessible après retrait du couvercle 2, c'est-à-dire des deux pièces
10 solidaires 20 et 21.

Lorsque le couvercle 2 est mis en place sur le corps 1, le contenant forme un tout homogène qui comprend un ensemble intérieur opaque 10-20 et un ensemble extérieur translucide 11-21.

15 La totalité de la partie extérieure 11-21 du contenant est donc constituée en une matière translucide éventuellement colorée d'épaisseur non uniforme par rapport à l'ensemble intérieure 10-20.

Comme cela a été expliqué plus haut, la partie en ma-
20 tière translucide procure des effets d'optique et ne constitue pas un simple revêtement extérieur. Au contraire, pour profiter des effets d'optique, il faut voir la partie intérieure formant masque entre l'oeil de l'observateur et le contenu : soit une feuille 3, soit une pièce opaque (10
25 et/ou 20).

L'un des effets obtenus peut être, comme indiqué, une impression de plus grande épaisseur de la partie translucide au moins au droit de ses endroits minces. Il en résulte que la partie intérieure semble plus profondément située qu'elle
30 ne l'est en réalité. En somme, contrairement à certaines pratiques commerciales, le "contenu" imité par la feuille 3 ou les pièces 10-20 paraît moins volumineux qu'il ne l'est.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention qui n'est pas représenté au dessin, le contenant comprend un
35 corps opaque 10 et deux extrémités formant respectivement une base et un couvercle 2, qui sont constituées au moins partiellement en une matière translucide éventuellement

colorée, d'épaisseur non uniforme e-E.

Un tel contenant présente une base, ou fond, identique au couvercle 2 mais, naturellement, inversée par rapport au couvercle. La base, ou fond, est rendue définitivement
5 solidaire du corps centrale, contrairement au couvercle qui, lui, doit bien évidemment être amovible.

On pourrait, aussi, adopter une solution inverse de la précédente et prévoir une ou deux extrémités opaques, sans partie translucide et un corps central comprenant une
10 partie opaque intérieure et une partie translucide extérieure.

A partir des caractéristiques de l'invention, on peut concevoir des contenants de toutes formes et proportions : pots, flacons, tubes; contours anguleux ou courbes; formes ovoïdes, en galet, en ménisque, à convexités opposées,
15 à concavités opposées, etc...

Selon l'effet recherché, on peut prévoir des formes de même genre ou très dissemblables pour les pièces opaques et translucides associées dès lors que la matière translucide a une épaisseur non uniforme.

20 L'invention n'est donc pas limitée aux seuls modes de réalisation décrits et représentés mais en embrasse, au contraire, toutes les variantes. En particulier, on peut donner à la matière translucide un aspect uniforme ou hétérogène, y associer des zones jaspées, marbrées, nuagées, etc...

REVENDEICATIONS

- 1 - Contenant du type comprenant un corps (1) et un couvercle (2), caractérisé en ce qu'une partie au moins du contenant est formée de deux pièces (10-11 et 20-21) dont l'une, intérieure (10-20) est opaque et l'autre, extérieure (11-21), est translucide, éventuellement colorée et d'épaisseur non uniforme ($\underline{e}$ -E), ces deux pièces (10-20 et 11-21) étant de préférence solidaires.
- 2 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que les faces en regard (20a et 21b) de deux pièces (20 et 21) sont parallèles et en contact l'une de l'autre.
- 3 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une feuille (3) est emprisonnée entre les deux pièces (20 et 21), cette feuille (3) constituant par exemple une imitation du contenu et pouvant comprendre des inscriptions, le tout étant visible à travers la pièce extérieure translucide (21).
- 4 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face supérieure (20a) de la pièce intérieure opaque (20) est munie de marques, décors, mentions et analogues, visibles à travers la pièce extérieur translucide (21).
- 5 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face intérieure de la partie en matière translucide (2) est munie de marques, décors, mentions et analogues, visibles depuis l'extérieur.
- 6 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie constituée au moins partiellement en une matière translucide éventuellement colorée (21) et présentant une épaisseur non uniforme ($\underline{e}$ -E) est prévue sur le couvercle (2) du contenant (1).
- 7 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un corps opaque (10) et deux extrémités formant respectivement une base et un couvercle (2), qui sont constituées au moins partiellement en une matière

translucide éventuellement colorée (21), d'épaisseur non uniforme (e-E).

- 5 8 - Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (1) et le couvercle (2) sont formés chacun de deux pièces (10-11 et 20-21) afin que le contenant complet soit constitué d'un couvercle (20) et d'un corps (10) intérieurs opaques pour un produit à contenir ainsi que d'un couvercle (21) et d'un corps (11) extérieurs translucides solidaires chacun de leur homologue intérieur (10-20).

Pl. 1/1

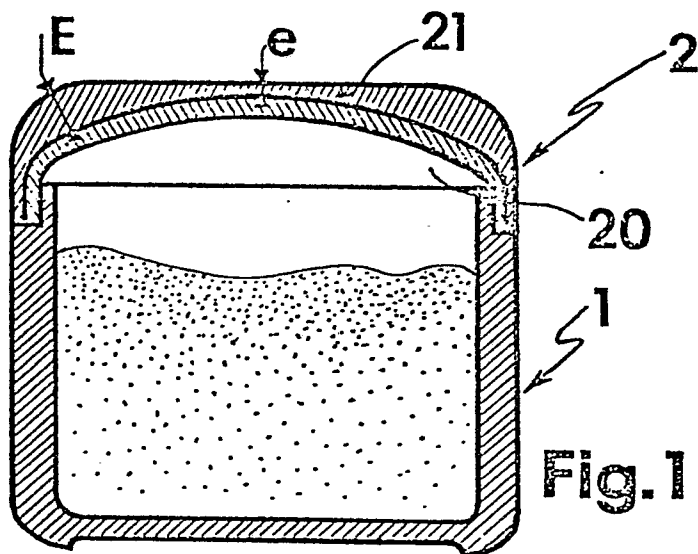


Fig. 1

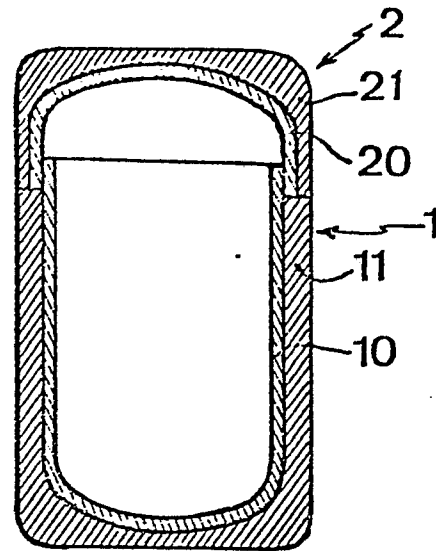


Fig. 7

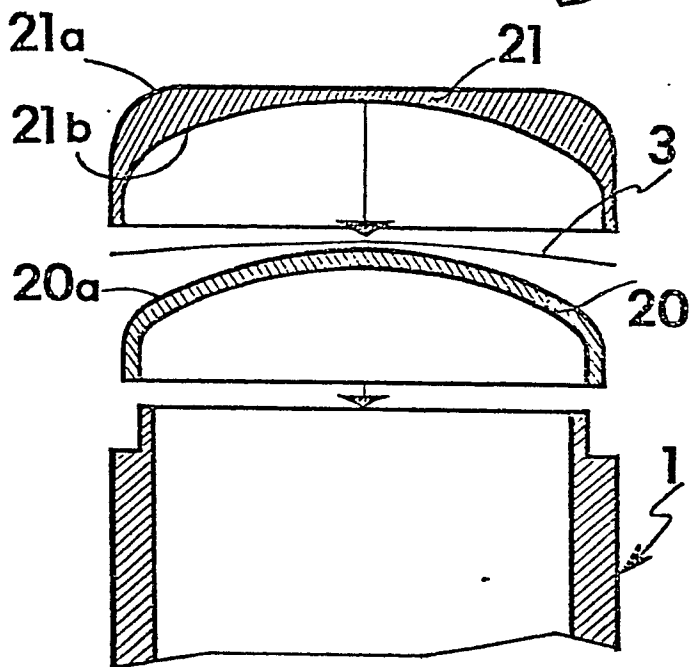


Fig. 2

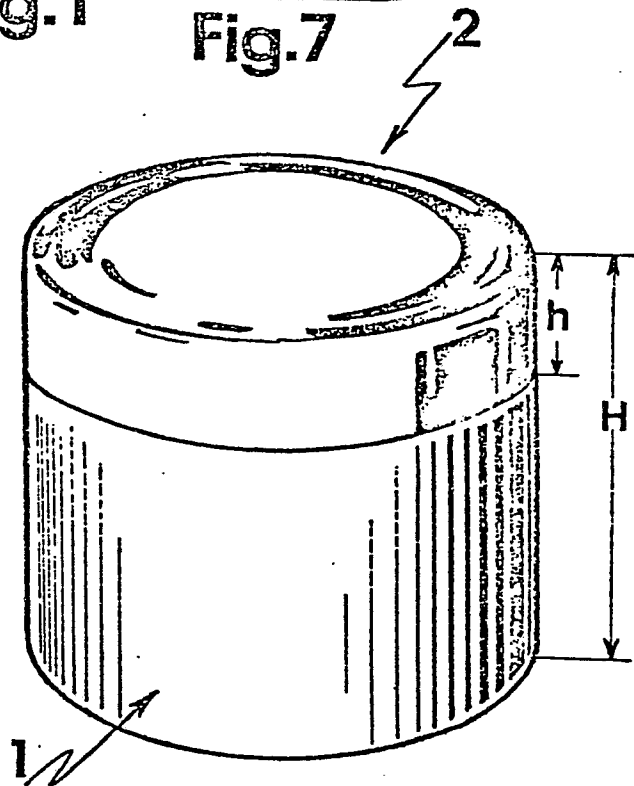


Fig. 6

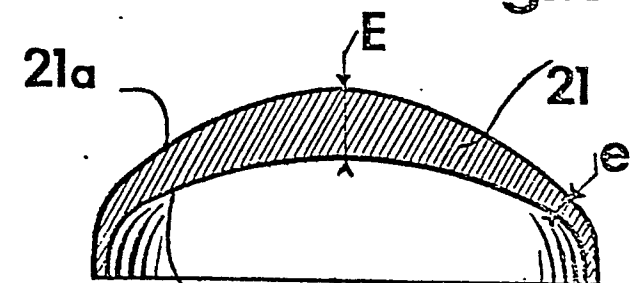


Fig. 3

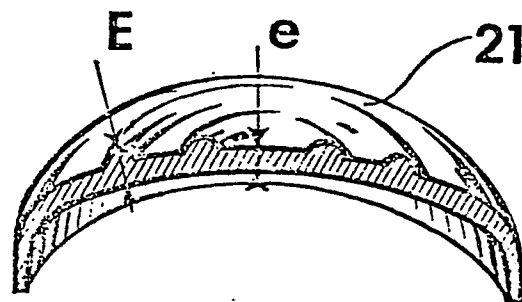


Fig. 5

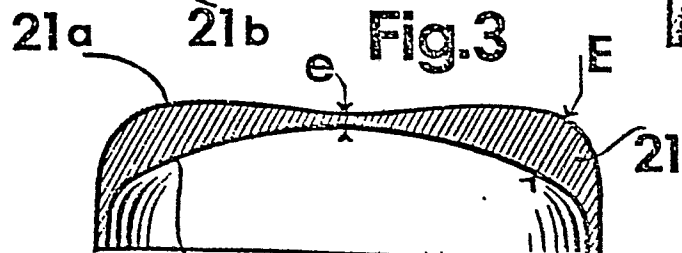


Fig. 4